Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **88 (2000)**

Heft 1444

PDF erstellt am: **08.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Sommaire

- 8 SEP. 2000

4 Suisse actuelle

Marche mondiale : solidarité et diversité

Limitation de l'immigration : l'initiative de tous les dangers

Hommage à Alexandre Berenstein

Lesbian & Gay Pride

Assurance maternité : on recommence

Inégalités dans l'assurance-invalidité

8 Monde

Pékin +5, une affaire à suivre

Convention 103 : à qui profitent les nouvelles propositions

10 Dossier

Faut-il revenir à l'école non mixte ?

15 Bureau de l'égalité

Bilan de la campagne « Réagissons ! »

17 Mots d'elles

18 Société

Violences domestiques : mondialisation et interdisciplinarité

Avortement : sombre mois de juin

20 Brèves

22 Culturelles

L'histoire des femmes suisses à l'honneur

Florence Hervé : Ainsi soit-elle *fête ses 25 ans*

Avertissement
Compte tenu des différentes sensibilités, au sein de la rédaction, à l'égard de la féminisation des noms, de l'accord des adjectifs et des participes, chaque rédactrice de FS rédige selon ses convictions en la matière, sauf exigences particulières des interlocutrices.

Prochain délai de rédaction
10 septembre 2000

Couverture
© Photos Jean-Philippe Daulte

Pour une mixité plus égalitaire

Édito

La mixité scolaire est aujourd'hui entrée dans les mœurs et personne en Suisse ne songerait à la remettre véritablement en cause. Lorsque l'on connaît cependant la ténacité de la résistance qui s'est opposée d'abord à l'éducation des filles, puis à une même éducation pour les deux sexes, on reste perplexe face à cette mixité qui semble aller tellement de soi. À l'heure actuelle, l'examen de la mixité scolaire incite à s'interroger sur le paradoxe d'une école mixte dans une société où le marché du travail est au contraire marqué par la non-mixité sexuelle. Ce constat nous amène ensuite à nous demander si la mixité telle qu'on la connaît est le meilleur moyen pour réaliser le projet d'une société égalitaire qui a justifié son intégration.

« L'école doit être à l'image de la société » est sans doute un des arguments majeurs en faveur de la coéducation des sexes. L'institution scolaire doit être le miroir de la démocratie, où toutes les personnes sont égales en droit. Pourtant, autour de l'école, dans les conseils d'administration démocratiques des multinationales et des grandes banques, dans les postes clefs des partis politiques, de la haute finance, des services de sécurité, des secteurs de pointe liés aux nouvelles technologies, la mixité n'est pas encore tout à fait consommée, pas plus que dans les ghettos de « petits » emplois féminins. Comment l'école pourrait-elle être véritablement mixte lorsqu'elle baigne dans un environnement général marqué par la ségrégation sexuelle ?

La mixité scolaire n'est évidemment pas à remettre en question au profit de la non-mixité – même si celle-ci peut constituer un refuge contre certaines formes de sexisme – mais on peut quand même s'interroger sur la pertinence de l'application du principe qui guide sa pratique : l'égalité. En théorie, la mixité scolaire est réclamée par souci d'égalité. Or, dans les faits, en arrivant à l'école, déjà socialisés de façon stéréotypée, garçons et filles ne sont pas a priori égaux.

Logiquement, un enseignement identique donné à des individus dont les réalités sociales ne sont pas les mêmes (ces différences ne se limitant bien sûr pas à la variable genre) ne permet pas de compenser les désavantages de certain-e-s et donc d'atteindre l'objectif d'égalité visé. Relativiser la prémisse « tous les hommes (sic) naissent égaux » pour inscrire dans la théorie l'inégalité des faits et agir en conséquence ne pourrait-il pas conduire à concevoir une éducation autre, plus adaptée aux besoins de chaque jeune, voire une coéducation « inégalitaire », en faveur de l'égalité ? Un traitement différencié à l'école pour pallier les inégalités sociales ne serait-il pas un passage possible vers une société plus égalitaire ?

Andrée-Marie Dussault

BIBLIOTHÈQUE DE GENÈVE